

Jean-Baptiste André Godin à Achille Périn, 27 septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 1 p. (419r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Achille Périn, 27 septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50808>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 septembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Périn, Achille](#)

Lieu de destination Port-le-Grand (Somme)

Description

RésuméGodin annonce à Périn qu'en raison de la jeunesse de ce dernier, il ne sait s'il doit l'accepter pour occuper un emploi d'instituteur dans les écoles du Familistère qui comprennent 5 classes dirigées par 5 professeurs. Il lui demande toutefois de lui communiquer ses préférences salariales compte tenu que le loyer, le chauffage et l'éclairage de son logement seraient à ses frais.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Février 17. 17^e 62.

Monsieur Pépin,

Vous me demandez les renseignements sur quels vous devriez accepter ici. Maître Guimard ne me permet pas de supposer que le travail de dis-maintenant ne m'accordera un poste suffisant.

Il y a dans ce lycée de Famille une vingtaine d'enseignants parmi lesquels vous prendrez sans aucun doute votre place. Il me paraît que dis-maintenant

me faire vous-même les appontements que vous désirez, com devant bien compte qu'ici le professeur me reçoit pour des appontements fixes et que sans frais personnels: logement, chauffage, éclairage, etc. — restera à sa charge?

De cette façon il n'y aura pas de malentendus possibles entre nous si je retrouve une autre réponse, si je prends vous accepter.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations parfaites

Georges L.